

**MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES ISSUES
DU CONSEIL DES REGLEMENTS DU
5 juin 2025**

Les modifications présentées ne font pas l'objet d'une transformation du code sportif.

Elles font partie des RTS (Règlements Techniques et Sécuritaires) qui sont, selon les cas de figure, présentées pour information ou soumises à validation de l'exécutif fédéral, ou du CA fédéral.

ETRANGERS DANS LES COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

Texte 2024-2025

Paragraphe concerné :

p18_D – NATIONALITÉ

3) PARTICIPATION DES ETRANGERS AUX COMPETITIONS ORGANISEES PAR LA FFJDA

Compétitions par équipes

Pour les championnats de France par équipes de clubs, deux judoka de nationalité étrangère sont admis par tour, sans restriction de positionnement ou non sur la Ranking List IJF.

Proposition pour Textes Officiels 2025-2026

Action : Modification de texte

Texte modifié :

Pour les championnats de France par équipes de clubs, **40% de** judoka de nationalité étrangère sont admis par tour, sans restriction de positionnement sur la Ranking List IJF.

ARGUMENTAIRE :

**équipe de 5 = 2 mais uniquement 1 si seulement 3 ou 4 athlètes composent l'équipe /
équipe de 6 = 2 mais uniquement 1 si seulement 4 athlètes composent l'équipe /
équipe de 10 = 4 mais uniquement 3 si seulement 9 ou 8 athlètes composent l'équipe
et uniquement 2 si l'équipe n'est composée que de 7 ou 6 athlètes**

CATEGORIES DE POIDS

Texte 2024-2025

Paragraphe concerné :

p19_D – INSCRIPTIONS

3) CHANGEMENT DE CATEGORIE DE POIDS

Les judokas qui auront pris du poids entre deux niveaux de compétition seront autorisés à monter de catégorie de poids jusqu'à la fin de la pesée officielle.

Pour les benjamins, les minimes, et les compétitions loisirs de toutes les catégories d'âges, le responsable de la manifestation, sur avis du responsable technique, peut autoriser de manière exceptionnelle un judoka à descendre de catégorie de poids, en raison d'une situation particulière argumentée, et ceci dans le but de lui permettre de participer à la compétition tout en le préservant.

Pour les compétitions sportives Cadets, Juniors et Séniors, la descente de catégorie de poids entre 2 niveaux de compétition n'est autorisée qu'après accord préalable de la DTN pour les championnats de France et après accord préalable des DTR pour les échelons inférieurs.

Proposition pour Textes Officiels 2025-2026

Action : Modification de texte

Texte ajouté (à l'issue du paragraphe existant) :

Les descentes entre deux catégories de poids pour un même judoka entre deux échelons de compétition, seront étudiées sous réserve de fournir un certificat médical mentionnant que la descente de poids est naturelle.

ARGUMENTAIRE :

Etre plus exigeant sur les descentes de catégories de poids afin d'éviter de favoriser les régimes chez les judokas.

CONDITIONS D'ACCESSION AUX DIFFÉRENTS TITRES DE COMMISSAIRES SPORTIFS

P32 AJOUT DU NIVEAU INTER-LIGUE ET CONTINENTAL

Niveau INTER-LIGUE

- Âge souhaité : 17 ans
- Grade souhaité : Marron
- Temps de formation : modules à l'initiative des ligues
- Stages : niveau régional 1 stage minimum par an
- Application pratique et connaissances : même contenu que Régional

Niveau CONTINENTAL

- Mise en place à compter du 01/01/25
- Âge souhaité : 25 ans
- Grade souhaité : 2ème Dan (dérogation possible 1er Dan sur décision/validation de la CNA)
- Conditions pour être nommé sur proposition de la CNA :
 - 3 participations à un événement international et obtenir une notation satisfaisante
 - Langage anglais maîtrisé
- NB : les commissaires sportifs sélectionnés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont été nommés « commissaire sportif continental »

ARGUMENTAIRE :

Etre en cohérence avec la pratique territoriale

CONDITIONS D'ACCESSION AUX DIFFÉRENTS TITRES DE COMMISSAIRES SPORTIFS JUJITSU

P32 + AJOUT DE TOUS LES ECHELONS

COMMENT DEVENIR COMMISSAIRE SPORTIF JUJITSU (EXPRESSION TECHNIQUE / COMBAT / NE-WAZA)

1 – PRÉALABLE

Un grand nombre de jujitsuka sont attirés par les activités du secteur arbitral. Pour les jeunes ou moins jeunes, être présents autour des tatamis dans un rôle actif et engagé, reste une source de motivation affirmée dans de l'animation directe, intéressant ainsi un grand nombre de pratiquants.

La Commission Nationale d'Arbitrage insiste auprès des dirigeants, des cadres techniques, des enseignants, sur la nécessité d'informer et de former les jujitsuka, sur les possibilités qui leur sont offertes pour intégrer le corps arbitral, qui jouent un rôle prépondérant dans la gestion et l'organisation des manifestations. Au-delà de l'écho, nous devons sensibiliser sur l'importance d'en faire partie :

- Obtention des requis, grades ;
- Participer activement à la vie de leur club et à sa représentativité à l'échelon supérieur ;
- Connaissance des règles du jeu « le jujitsu » ;
- Accès aux responsabilités.

Le secteur de l'arbitrage doit être compris comme faisant partie intégrante de l'activité de pratique du jujitsu, cela dès le club et il est donc possible de le vivre en gravissant les échelons du niveau club jusqu'à l'international :

- commissaire sportif ;
- formateur commissaire sportif ;
- évaluateur.

2 – CONDITIONS GÉNÉRALES

Quel que soit son niveau sportif, le jujitsuka, peut suivre une formation pour évoluer, sous réserve des conditions suivantes :

- être licencié(e) et être commissaire sportif de club.

Le candidat doit s'inscrire par l'intermédiaire de son professeur au niveau départemental.

b) Cycle de formation

Le candidat doit assister aux séances mises en place par les départements et/ou ligues et participer à l'arbitrage (animations, championnats ou toutes autres manifestations) suivant les convocations proposées par l'OTD.

c) Examens

Ils sont organisés sous la forme de

- De constat de niveau ;
- De test d'évaluation, de compétences,

Après avoir suivi le cursus de formation et acquis une bonne pratique, le candidat pourra être présenté aux différents examens qui prouveront sa compétence selon le niveau :

- Club : à l'initiative de l'enseignant et validé par celui-ci ;
- Département : à l'initiative de l'école départementale d'arbitrage et validé par le comité ;
- Région : à l'initiative de l'école régionale d'arbitrage et validé par la ligue ;
- National : lors du Championnat de France Seniors, sous la forme d'une épreuve théorique (questionnaire) et d'une évaluation pratique. Le tout sur les 3 activités.

3 – RENSEIGNEMENTS

Auprès :

- Professeur de club ;
- OTD (Département et Ligue) ;
- Formateurs départementaux/régionaux jujitsu

ARGUMENTAIRE :

Créer un tableau spécifique pour le jujitsu

Conditions d'accès aux différents titres de commissaires sportifs ju-jitsu

Niveau	Age mini souhaité	Temps de formation	Stages nombre niveau	Pré-requis, application pratique et connaissance
Club	Benjamin / Minime	A l'initiative des professeurs	A l'initiative des professeurs	- Approche, apprentissage sur la tenue des poules - Gestes de l'arbitre - Découverte et pré-formation de l'une des 3 disciplines - Gestion des appels et ordre des combats
Département	Minime	Modules à l'initiative des comités	Niveau département (1 stage départemental minimum par an)	- Connaissance des contrôles nécessaires lors de la pesée - Capacité à remplir manuellement une poule/un tableau - Maîtrise des gestes d'arbitrage - Maîtrise d'une discipline
Région	Cadet	Modules à l'initiative des ligues	Niveau région (1 stage minimum par an, de préférence régional)	- Gestion des appels aux micros - Gestion de la pesée - Utilisation du logiciel spécifique ju-jitsu - Maîtrise à remplir un tableau à simple, double ou repêchage systématique et poule - Connaissance des règlements (temps de repos, temps de combats, particularités des règlements selon la discipline) - Maîtrise de la discipline (expression technique et combat) ou de la discipline (ne-waza)
National	Inscription en peinture marron minimum	Validation d'un parcours de formation en ligue	1 stage régional minimum par an	- Activité en département et région - Gestion des manifestations ligue - Très bonne connaissance de l'arbitrage - Maîtrise des 3 disciplines

CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS « ESPOIRS »

Texte 2024-2025

Paragraphe concerné :

p49_6 – PARTICIPANTS

Les judokas issus des championnats régionaux ou départementaux + les cadets 1 qui ont participé au championnat de France Cadets 1ère division de la saison en cours séniors.

Proposition pour Textes Officiels 2025-2026

Action : Modification de texte

Texte modifié :

Les judokas sélectionnés par les ligues dans le respect des quotas attribués par la DTN.

ARGUMENTAIRE :

Ne plus avoir une bascule automatique des cadets 1 ce qui alourdit considérablement les tableaux du championnat de France cadets « espoirs » et ne nous permettra pas de respecter le nombre maximum de judokas par catégories de poids comme prévu dans la nouvelle filière de qualification.

COUPE DE FRANCE MINIMES PAR EQUIPES DE DÉPARTEMENTS

Texte 2024-2025

Paragraphe concerné :

p51 **9_-ORDRE DES RENCONTRES**

Suite à la prestation Kata (l'équipe désignée vainqueur marque 1 victoire et 10 points), les combattant.e.s s'affrontent par ordre croissant des catégories de poids.

Propositions pour Textes Officiels 2025-2026

Action : Modification de texte

Texte modifié :

Suite à la prestation Kata (l'équipe désignée vainqueur marque 1 victoire et 10 points), les combattant.e.s s'affrontent **par ordre aléatoire des catégories de poids.**

ARGUMENTAIRE :

Permettre aux catégories plus lourdes de ne pas toujours terminer et ainsi éviter les frustrations lorsque la rencontre est déjà acquise.

CHAMPIONNAT DE FRANCE KATA (Cadets)

Texte 2024-2025

Paragraphes concernés :

p6l_4 -CATÉGORIES D'AGES ET ÉPREUVES - CADETS

Tori et uke doivent être de la même catégorie d'âge

Propositions pour Textes Officiels 2025-2026

Action : Modification de texte

Texte modifié :

Uke peut être de catégorie d'âge identique à tori ou plus jeune (minimes uniquement).

ARGUMENTAIRE :

Garder la dynamique des équipes de départements minimes.

Dupliquer ce qui se fait chez les catégories d'âge supérieures (le uke peut être plus jeune).

BADGES COACHS / COMPÉTITIONS NATIONALES

Règle sur l'attribution des badges lors des manifestations nationales

- 1 badge est octroyé par tranche de 3 athlètes dans le club.
- Possibilité d'obtenir un badge supplémentaire, maximum 1, sous réserve que la demande soit justifiée et déposée dans les délais impartis via le formulaire mis à disposition.

Cette disposition n'est rendue possible que si les conditions de sécurité et/ou de qualité d'organisation le permettent.

ARGUMENTAIRE :

Répondre aux attentes des enseignants sans diminuer la qualité de prestation de la manifestation